

mande, comme une faveur, la permission de sortir avant d'expirer, parce qu'on attache une idée d'infamie à ce passage. La plus grande imprécation qu'on puisse faire à la Chine contre une personne à qui l'on souhaite du mal, est de lui dire : *Puisses-tu passer par le trou de la prison !*

Navarette, qui avait été renfermé avec les autres missionnaires, pendant la persécution, à Hang-tcheou-fou, capitale de la province de Che-kiang, dit qu'on n'entendait aucun bruit, qu'on ne voyait point naître de querelle, et que la tranquillité régnait comme dans un monastère.

On donne aux prisonniers pauvres une portion de riz tous les jours ; ils en mangent une partie, et du reste ils en achètent du bois, du sel et des légumes. Sans cette libéralité, la plupart manqueraient du nécessaire, parce qu'étant logés fort à l'écart, ils n'ont pas de ressource dans les aumônes. Pendant tout le temps que les missionnaires furent captifs, il entra plus de prisonniers qu'il n'en sortit.

L'état militaire de la Chine a ses tribunaux comme le gouvernement civil, et ses kouans ou ses mandarins. Les mandarins de la guerre prennent leurs trois degrés comme les mandarins civils ; ils sont divisés en neuf classes ; qui forment, comme les autres, un grand nombre de tribunaux.

Le rang et les fonctions du principal officier militaire ou du général sont à peu près les mêmes à la Chine qu'en Europe ; il a sous lui, dans quelques provinces, quatre mandarins ; et dans d'autres